

**COMPTE RENDU DES ELUS FORCE OUVRIERE
CAP LOCALES « Cat B et C » : 10 Mars 2010**

Les Commissions Administratives Paritaires Locales se sont réunies ce jour pour se prononcer principalement sur la création de la DDFIP et l'affectation des agents B et C au PRS créé le 01/04/2010 à Bobigny.

Création DDFIP

La fusion de la trésorerie générale et de la direction des services fiscaux a donc créé au 01/03/2010 la Direction Départementale des Finances publiques de la Seine saint Denis.

Cette CAPL avait pour objet d'entériner le libellé DDFiP, ce qui a pour conséquence l'envoi de notifications d'affectation DDFiP à tous les agents ex-TG et ex-DSF par la DGFIP dans les jours à venir.

Affectations PRS

FO DGFIP a rappelé une partie des revendications du CTPL du 16 février, notamment celles liées au manque d'effectifs.

Un service aussi lourd et technique que le PRS ne pourra pas accomplir sa mission de recouvrement de manière efficace sans des effectifs suffisants (Voir notre compte-rendu sur le site Web FO DGFIP 93).

La direction locale a indiqué que la DGFIP préconise l'implantation de 9 emplois filière gestion publique, dont le chef PRS et un adjoint.

Ce dernier devrait être pourvu en septembre 2010.

Au CTPL ORE 93 (outil de répartition des emplois) du 14 décembre 2009, 5 emplois B et/ou C ont été dévolus au PRS au lieu des 7 préconisés par la DGFIP.

La raison invoquée par la direction : elle souhaite monter en puissance les effectifs en fonction du transfert progressif des créances à partir du 01/04/2010.

Dans un premier temps, la procédure d'appel sur les services de recouvrement de l'ex TG n'ayant pas abouti, elle enverra l'équipe de renfort départemental.

La direction locale a ainsi décidé d'affecter au Pôle Recouvrement Spécialisé 2 contrôleurs (sur les 4 candidatures B et C de cette CAPL) qui ne souhaitent pas rejoindre un SIP nouvellement créé (règle DGFIP qui n'oblige pas un agent à rejoindre le SIP), l'un à compter du 01/04/2010 et l'autre le 01/07/2010.

Il n'y aura qu'un seul agent de la filière gestion publique du 01/04 au 30/06 !!!

Ce qui fait qu'il restera **3 vacances d'emplois B et C** filière gestion publique à compter de juillet 2010.

Les agents souhaitant rejoindre le PRS pourront le demander dans le cadre d'une demande normale de mutation avant le 30 avril.

Les demandes seront examinées lors de la CAPL de juin qui statuera sur les mouvements internes 93 du 1^{er} septembre.

FO regrette que le PRS ne soit pas pourvu en effectifs suffisants dès le 01/04/2010. La direction aurait pu élargir l'appel à candidature à tous les agents du département dès le départ en décrivant l'aspect métier du PRS.

Elle a bien essayé de nous donner des justifications sur ses décisions relatives aux effectifs mais elles sont loin d'être convaincantes et en attendant, on se demande comment va fonctionner ce service au départ.

QUESTIONS DIVERSES

Suivi des stagiaires :

◆ Pour les B :

Le cas de 3 contrôleurs de la promo du 01/03/2009 en difficulté a été abordé.

Il sont prolongés de 6 mois après un avis négatif sur leur titularisation à l'issue de leur année de stage.

Parmi ces 3 contrôleurs, 1 est prolongé sur son lieu de stage, la médecine du travail souhaitant que ce contrôleur n'ait pas à changer de trésorerie.

FO DGFIP a tout de même interpellé la direction sur la logique de voir un agent prolongé dans le même poste...de non-titularisation !

Pour ces 3 contrôleurs, le rapport hebdomadaire entre en application.

Nous sommes intervenus pour rappeler à la direction d'être vigilante sur les tâches confiées qui doivent être en adéquation avec la prolongation.

◆ Pour les C :

1 agent de la promotion du 01/04/09 est en congé longue maladie.

Un autre agent arrivé dans le département le 01/06/2009 éprouve des difficultés dans son poste et reste pour le moment sur place.

Enfin, un agent de la promo de septembre 2009 rencontrant des difficultés dans sa première affectation a été déplacé dans un autre poste.

Autres questions diverses :

- 2 agents C sur 3 qui avaient décidé de poursuivre leur révision de note en CAP Centrale, ont obtenu satisfaction. La DGFIP a reconnu leur travail à sa juste valeur.
- Au sujet de la DDFIP 93, FO DGFIP a demandé où en était le plan de déménagement des agents. La séquence de déplacement d'un site à l'autre démarre le 15 mars et durera jusqu'en juin.

Effectifs au 1^{er} mars 2010 :

A : - 11.2 dont **A** chargés des poursuites : - 14

B : - 1.9 (les 21 contrôleurs à l'ENT depuis le 01/03/2010 non comptabilisés)

C : + 3.2 (en comptabilisant les 11 à l'ENT depuis le 01/02/2010)

Vos élus présents à ces CAPL

Pour les B : Eléonore GUILLOIS et Béatrice RUBIO

Pour les C : Brigitte MAILLET, Hélène ALVAREZ, Bruno MUSITELLI et Xavier CHATELAIN (expert pour les 2 CAPL)

Permanence FO DGFIP 93 : fo.093@dgfip.finances.gouv.fr ☎01.48.96.62.30